



COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Seizième session

Réunion à distance, 5, 7 et 21 avril 2022

Compte rendu du Groupe de réflexion de la CMP sur le changement climatique et les questions phytosanitaires

Point 8.8.3 de l'ordre du jour

Document établi par le secrétariat de la CIPV et le Groupe de réflexion sur le changement climatique et les questions phytosanitaires

I. Introduction

1. La création du Groupe de réflexion sur le changement climatique et les questions phytosanitaires de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a été officiellement approuvée par le Bureau de la CMP en juillet 2021¹, à la suite d'une recommandation formulée par le Groupe de la planification stratégique² en octobre 2020. Le Groupe de réflexion avait été créé lors de la quinzième session de la CMP, en avril 2021 (voir l'annexe 6 du [rapport final de la quinzième session de la CMP](#)).

2. Le Groupe de réflexion est composé de 10 membres, qui ont des compétences et une expérience pertinentes en matière de changement climatique et de questions phytosanitaires ainsi qu'une certaine connaissance de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et des activités menées dans ce cadre (tel que mentionné dans le mandat adopté par la CMP). Le Groupe de réflexion compte également un expert indépendant spécialisé dans le changement climatique, qui représente le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ainsi qu'un représentant du Bureau. Le Groupe de réflexion exercera ses activités jusqu'à la dix-neuvième session de la CMP (2025). La liste de ses membres figure à l'adresse suivante: <https://www.ippc.int/en/publications/90486/> (en anglais).

¹ Rapport du Bureau de la CMP, juillet 2021: <https://www.ippc.int/en/publications/90109/> (en anglais).

² Rapport du Groupe de la planification stratégique – Création d'un groupe de réflexion sur les effets du changement climatique du point de vue de la santé des végétaux: <https://www.ippc.int/fr/publications/89305/>.

3. Sa fonction principale sera de contribuer à la mise en œuvre et à l'exécution du plan d'action de la CIPV relatif aux effets du changement climatique sur la santé des végétaux au cours de la période 2022-2025 (présenté à l'annexe 1). Parmi les principaux résultats attendus du plan d'action figurent les suivants:

- 1) faire davantage connaître les effets du changement climatique sur la santé des végétaux;
- 2) améliorer l'évaluation et la gestion des risques que présente le changement climatique pour la santé des végétaux;
- 3) accroître la prise en compte des questions phytosanitaires dans le débat international sur le changement climatique.

4. La liste d'initiatives et d'activités proposées pour les quatre années que durera le plan d'action étant très longue, il est recommandé aux organes de la CIPV d'accorder la priorité aux actions suivantes, lesquelles ont trait à la mobilisation des ressources, à la coordination et à la mise en œuvre pour la période 2022-2023:

- 1) faire davantage connaître les effets du changement climatique sur la santé des végétaux en permettant à la CMP de mieux cerner la manière dont le changement climatique peut accroître les déplacements et la dissémination d'organismes nuisibles, dans le cadre de webinaires et de sessions spéciales, auxquels participeront la CMP, les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV);
- 2) étudier les possibilités de renforcer les systèmes nationaux et régionaux de communication d'informations afin de recueillir et de diffuser des données liées à l'évolution de la répartition des organismes nuisibles, à la gamme de plantes hôtes et à la capacité d'adaptation des organismes nuisibles et des plantes hôtes, dans le contexte du changement climatique;
- 3) créer une page web concernant les effets du changement climatique sur la santé des végétaux (page d'accueil) sur le Portail phytosanitaire international pour y regrouper l'ensemble des supports et des ressources intéressant le Groupe de réflexion;
- 4) renforcer l'évaluation et la gestion des risques que présente le changement climatique pour la santé des végétaux afin d'intégrer les facteurs liés au changement climatique aux processus classiques d'analyse du risque phytosanitaire et d'étudier des moyens permettant la prise en compte des considérations relatives au changement climatique dans les systèmes et les pratiques de surveillance des organismes nuisibles;
- 5) mettre au point un guide de la CIPV pour aider les ONPV à cerner et à évaluer les effets du changement climatique sur la santé des végétaux, ainsi qu'à les gérer et à les atténuer.

II. Contexte

5. Les données scientifiques dont on dispose indiquent que le changement climatique a des effets importants sur la santé des végétaux, notamment par l'accroissement possible ou réel de la répartition et de l'intensité des foyers d'organismes nuisibles, ainsi que par la modification de l'épidémiologie et du cycle de vie de ces organismes. L'atténuation de ces effets constituera un défi majeur pour les organisations nationales, régionales et internationales de protection des végétaux. Le Cadre stratégique de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) 2020-2030³ fait une place à l'évaluation et à la gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux, qui figurent parmi les huit points du programme de développement sur lesquels les acteurs de la santé des végétaux devront se pencher au cours de cette décennie.

6. L'objectif défini dans le Cadre stratégique de la CIPV consiste à faire en sorte que, d'ici à 2030: 1) les effets du changement climatique sur la santé des végétaux et la sécurité sanitaire du commerce des végétaux et des produits végétaux soient évalués régulièrement, notamment dans le cadre de l'analyse et de la gestion des risques phytosanitaires; 2) les questions phytosanitaires soient dûment

³ Cadre stratégique de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) 2020-2030: <https://www.fao.org/3/cb3995fr/cb3995fr.pdf>.

prises en compte dans le débat international sur le changement climatique et soient davantage examinées, par exemple par le GIEC.

7. Le commerce offre un moyen de résoudre des problèmes tels que les pénuries alimentaires régionales dues aux effets du changement climatique. Cependant, les effets du changement climatique sur les organismes nuisibles aux végétaux et leurs vecteurs menacent également le système commercial international, car les échanges mondiaux permettent aux organismes nuisibles aux végétaux et à leurs vecteurs de se propager à de nouvelles zones. Pour réduire les éventuelles incidences néfastes sur le commerce agricole international, il faut donc impérativement renforcer les activités phytosanitaires eu égard au changement climatique.

8. Étant donné que la répartition des organismes nuisibles et des végétaux, l'épidémiologie de ces organismes et leurs répercussions sont susceptibles d'évoluer considérablement sous l'effet du changement climatique, il est vital de mettre en place des systèmes de surveillance et de suivi fiables aux niveaux national, régional et international. Des connaissances sur les organismes nuisibles et sur l'évolution possible de leur cycle biologique, de leur épidémiologie et de leur pathogénicité du fait du changement climatique sont indispensables pour réaliser des évaluations relatives au risque phytosanitaire qui permettront de déterminer les procédures et les actions nécessaires pour gérer ces risques de manière efficace et économique.

9. Il convient d'accorder une plus grande attention aux questions phytosanitaires dans les considérations de politique générale relatives au changement climatique. Il est indispensable que les politiques et les stratégies phytosanitaires soient prises en compte de manière adéquate dans les travaux du GIEC. Pour qu'un poids politique soit accordé aux besoins phytosanitaires aux niveaux national, régional et international, et que les fonds et les ressources nécessaires soient mobilisés, il faut absolument que ces questions soient reconnues comme un volet important du débat sur le changement climatique.

10. Le Groupe de réflexion sur le changement climatique et les questions phytosanitaires a mis au point une liste d'activités concrètes et pertinentes ayant trait aux trois principaux résultats escomptés du plan d'action de la CIPV relatif aux effets du changement climatique sur la santé des végétaux. Les recommandations contenues dans le document intitulé *Examen des effets des changements climatiques sur les organismes nuisibles aux végétaux* ont été également prises en compte dans les débats, et des activités menées par différents membres ont été présentées, examinées et classées par ordre de priorité.

11. Le Groupe de réflexion a soumis un document de synthèse au Groupe de la planification stratégique en octobre 2021 ([https://www.ippc.int/en/publications/90267/\[en anglais\]](https://www.ippc.int/en/publications/90267/[en%20anglais])). Le Groupe de la planification stratégique a réservé un accueil favorable aux principales conclusions du Groupe de réflexion en vue de la présentation du plan d'action à la seizième session de la CMP (2022)⁴, au titre des fonctions du Groupe de réflexion.

III. Plan d'action de la CIPV relatif aux effets du changement climatique sur la santé des végétaux (2022-2025)

Le présent plan d'action est fondé sur la mise en œuvre de l'élément du programme de développement intitulé «Évaluation et gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux». Pour appuyer la mise en œuvre de ce plan d'action, trois résultats clés ont été définis:

⁴ Rapport de la réunion du Groupe de la planification stratégique – octobre 2021: https://assets.ippc.int/static/media/files/publication/en/2021/12/FINAL_SPG_Oct_Report_2021-12-07.pdf (en anglais).

Résultat 1: Faire davantage connaître les effets du changement climatique sur la santé des végétaux

Domaines d'action essentiels:

- Organiser des réunions et des manifestations spéciales concernant les effets du changement climatique sur la santé des végétaux ou y participer;
- Faire davantage connaître les effets du changement climatique sur la santé des végétaux;
- Favoriser les échanges au sein des organes subsidiaires et des groupes techniques de la CIPV, ainsi que dans le cadre d'ateliers régionaux;
- Aider les parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations nationales en matière de communication d'informations, conformément aux dispositions de la CIPV.

Résultat 2: Évaluer et gérer les risques que présente le changement climatique pour la santé des végétaux

Domaines d'action essentiels:

- Aider les pays à collecter, à analyser et à utiliser les informations relatives aux effets du changement climatique à l'appui de la prise de décisions;
- Aider les pays à renforcer leurs capacités en vue d'atténuer les effets du changement climatique sur la santé des végétaux.

Résultat 3: Améliorer la prise en compte des questions phytosanitaires dans le débat international sur le changement climatique

Domaines d'action essentiels:

- Renforcer la collaboration avec les organisations internationales, régionales et nationales pertinentes;
- Faciliter, promouvoir et soutenir le dialogue sur les politiques relatives aux questions phytosanitaires au niveau mondial.

IV. Mécanismes de mise en œuvre

12. Le plan d'action sera mis en œuvre entre 2022 et 2025. La CIPV mettra en œuvre le plan d'action au titre de son Cadre stratégique pour 2020-2030 aux niveaux mondial, régional et national. Il est prévu que les parties contractantes de la CIPV, les ORPV, les organisations internationales pertinentes et les principaux donateurs soient appelés à contribuer activement à la planification et à la mise en œuvre du plan d'action, ainsi qu'à la fourniture de ressources à ces fins. Il sera essentiel de coordonner et d'aligner ces travaux sur ceux des autres organisations internationales concernées et de collaborer avec d'autres institutions et organisations des secteurs public et privé.

13. Le suivi de la mise en œuvre du plan d'action sera assuré à l'aune de ses indicateurs de performance clés et de ses résultats, dans le cadre des processus de suivi et d'évaluation de la CIPV. Le plan d'action vise à renforcer les travaux des organes de la CIPV et de leurs partenaires, en concertation avec les ONPV et les ORPV, en ce qui concerne l'évaluation et la gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux. Il n'a pas vocation à sous-tendre les processus de convergence des politiques. Les mesures et les résultats qu'il présente ne constituent en aucun cas des instruments approuvés par les parties contractantes, lesquelles n'exigent pas leur application au sein de leur juridiction nationale.

V. Considérations liées au budget et aux ressources

Une contribution en nature du Brésil, qui met à disposition un agent pour soutenir les travaux menés dans le cadre de la CIPV, est la ressource actuellement disponible au titre de cet élément du programme de développement. Il est nécessaire de mobiliser des ressources à l'appui de l'élaboration de documents d'orientation, de pages web, de supports de communication, d'ateliers et d'autres activités afin de réaliser le plan d'action dans son intégralité. Les parties contractantes de la CIPV et les ORPV seront tenues de s'employer activement à mobiliser des fonds et des ressources techniques tout au long des quatre années que durera le plan d'action afin de contribuer au succès de sa mise en œuvre.

VI. Recommandations

14. La Commission des mesures phytosanitaires est invitée à:

- 1) *prendre note* de ce compte rendu;
- 2) *examiner* les implications liées au financement et aux ressources nécessaires à la réalisation du plan d'action, en tenant compte du budget actuel et des ressources disponibles;
- 3) *approuver* le plan d'action 2022-2025 visant à mettre en œuvre l'élément du programme de développement intitulé «Évaluation et gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux».

Appendice 1. Domaines d'action essentiels, activités principales, calendrier d'exécution provisoire et hiérarchie des priorités du plan d'action 2022-2025 visant à mettre en œuvre l'élément du programme de développement intitulé «Évaluation et gestion des effets du changement climatique sur la santé des végétaux»

Domaines d'action essentiels	Activités principales	Dates d'exécution provisoires	Degré de priorité
Résultat 1: Faire davantage connaître les effets du changement climatique sur la santé des végétaux			
Organiser des réunions et des manifestations spéciales concernant les effets du changement climatique sur la santé des végétaux ou y participer	Organiser un webinaire mondial (destiné aux parties contractantes) au sujet des effets du changement climatique sur la santé des végétaux	Février-mai 2022	ÉLEVÉ
	Organiser une série de webinaires régionaux (pour les ORPV et les ONPV) à propos des effets du changement climatique sur la santé des végétaux (en fonction des priorités régionales)	Février-mai 2022	ÉLEVÉ
	Effectuer une présentation sur le thème «Initiatives visant à lutter contre le risque croissant que présentent les organismes nuisibles pour la santé des végétaux en raison du changement climatique» à la réunion annuelle de l'Organisation nord-américaine pour la protection des plantes de 2021	3 novembre 2021	ÉLEVÉ
	Promouvoir le Groupe de réflexion sur le changement climatique et les questions phytosanitaires et son plan d'action lors des conférences de la CIPV sur la santé des végétaux qui se tiendront en 2022	2022	ÉLEVÉ
	Étudier les possibilités de sensibiliser aux impacts du changement climatique sur la santé des végétaux lors des prochains forums de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique	2022-2025	MOYEN
Faire davantage connaître les effets du changement climatique sur la santé des végétaux	Étudier les possibilités de faire davantage connaître les effets du changement climatique sur la santé des végétaux, notamment les répercussions culturelles et sociales (grâce à des émissions de radio, aux réseaux sociaux, à des affiches et des dépliants ou à des plateformes numériques, par exemple)	2022-2025	MOYEN
	Créer une page web sur les effets du changement climatique du point de vue de la santé des végétaux (sur la page d'accueil du Portail phytosanitaire international) pour y regrouper tous les supports et les ressources liés au Groupe de réflexion	2022-2023	ÉLEVÉ
	Mobiliser les parties prenantes à différents niveaux (au moyen d'une enquête en ligne et d'échanges en personne et par téléphone) pour recueillir des informations concernant les effets du changement climatique sur la santé des végétaux (éventuellement grâce à une enquête menée dans le cadre du Système d'examen et de soutien de la mise en œuvre [IRSS])	2022	ÉLEVÉ/MOYEN
Favoriser les échanges au sein des organes subsidiaires de la CIPV et dans le cadre d'ateliers	Inscrire les effets du changement climatique sur la santé des végétaux à l'ordre du jour de toutes les prochaines réunions du Comité chargé de la mise en œuvre, du Comité des normes et du Bureau de la CIPV pour faire mieux connaître le sujet et étudier les possibilités de collaboration en la matière	2022-2023	ÉLEVÉ

régionaux, ainsi que de groupes techniques de la CIPV et de la CMP	Inscrire les effets du changement climatique sur la santé des végétaux à l'ordre du jour de toutes les prochaines réunions de la CIPV sur la chenille légionnaire d'automne et la fusariose race tropicale 4 (TR4) pour faire mieux connaître le sujet et étudier les possibilités de collaboration en la matière	2022-2023	ÉLEVÉ
	Inscrire les effets du changement climatique sur la santé des végétaux à l'ordre du jour de toutes les prochaines réunions de la CIPV sur les activités de communication et des réunions du Groupe de réflexion pour faire mieux connaître le sujet et étudier les possibilités de collaboration en la matière	2022-2023	ÉLEVÉ
	Inscrire les effets du changement climatique sur la santé des végétaux à l'ordre du jour de toutes les prochaines réunions et conférences des ORPV (y compris les ateliers annuels)	2022-2023	ÉLEVÉ
	Inscrire une manifestation parallèle à l'ordre du jour de la CMP	5 et 7 avril 2022	ÉLEVÉ
Aider les parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations nationales en matière de communication d'informations, conformément aux dispositions de la CIPV	Étudier des moyens d'améliorer le système permettant de s'acquitter des obligations nationales en matière de communication d'informations, qui associe les rapports officiels transmis par les parties contractantes à d'autres renseignements disponibles et publiés, afin de mieux diffuser les données relatives à l'évolution de la répartition des organismes nuisibles, à la gamme de plantes hôtes et à la capacité d'adaptation des organismes nuisibles et des plantes hôtes	2022-2023	ÉLEVÉ
Résultat 2: Évaluer et gérer les risques que présente le changement climatique pour la santé des végétaux			
Aider les pays à collecter, à analyser et à utiliser les informations relatives aux effets du changement climatique à l'appui de la prise de décisions	Examiner les méthodes adoptées par les ONPV pour intégrer les considérations liées au changement climatique dans l'analyse et la surveillance du risque phytosanitaire (questionnaire, par exemple)	2022	ÉLEVÉ
	Fournir des orientations sur l'utilisation des modèles relatifs au changement climatique, notamment en ce qui concerne les avantages et les inconvénients des différents modèles, la période de référence, les incertitudes, et l'échelle géographique et temporelle (webinaires, guides, formations en ligne)	2022-2025	FAIBLE
	Fournir des indications concernant la manière d'évaluer les effets du changement climatique sur des organismes nuisibles donnés, sur l'ensemble des organismes nuisibles d'une culture donnée et sur les méthodes de lutte contre ces organismes	2022-2025	FAIBLE
	Fournir des orientations sur la mise au point d'outils ou des liens vers des outils qui faciliteront l'évaluation du risque phytosanitaire lié au changement climatique et aux organismes nuisibles	2022-2025	MOYEN
	Recommander l'utilisation d'outils en ligne qui permettent l'identification rapide des organismes nuisibles aux végétaux, par exemple ceux du <u>Laboratoire de technologie d'identification des organismes nuisibles du Service de l'inspection de la santé des végétaux et des animaux (APHIS) du Département de l'agriculture des États-Unis d'Amérique (USDA)</u> , en vue de contribuer au renforcement de la surveillance des organismes nuisibles aux végétaux et à la communication des recommandations contenues dans le rapport de la FAO relatif aux effets du changement climatique sur les organismes nuisibles aux végétaux	2022-2025	MOYEN/FAIBLE

	Recommander la création de pôles régionaux sur le climat, par exemple <u>les pôles sur le climat du Département de l'USDA</u> , qui fournissent des données scientifiques aux acteurs du monde agricole et aux gestionnaires des ressources naturelles afin de les aider à faire face aux effets du changement climatique. Ces pôles pourraient aider les pays à s'adapter aux effets du changement climatique et à réduire les dommages qui en découlent	2022-2025	MOYEN/FAIBLE
	Examiner et recommander l'utilisation de modèles de prévision relatifs aux organismes nuisibles aux végétaux qui intègrent les effets du changement climatique afin d'étayer la planification stratégique et d'améliorer la lutte contre les organismes nuisibles, ce qui va dans le sens de la recommandation liée au renforcement des capacités formulée dans le rapport de la FAO concernant les effets du changement climatique sur les organismes nuisibles aux végétaux	2022-2025	MOYEN/FAIBLE
	Fournir des recommandations sur les moyens les plus appropriés de prendre en compte les considérations liées au changement climatique dans l'analyse et la surveillance du risque phytosanitaire, qu'il s'agisse d'élaborer des recommandations ou des orientations (par exemple, le Guide de la CIPV), ou de créer ou de modifier des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) ¹	2022-2023	ÉLEVÉ
	Intégrer un critère relatif aux effets du changement climatique sur la santé des végétaux (comparable à celui qui concerne les éventuelles difficultés de mise en œuvre) dans les modèles de projets de «normes» et de documents d'orientation, ainsi que parmi les critères d'évaluation pour le prochain appel à propositions de thèmes de la CIPV	2022-2023	MOYEN
	Examiner les liens et les possibilités de contribuer à l'application de la recommandation de la CMP sur la sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires en vue de prévenir l'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux dans les situations d'urgence ²	2022-2025	MOYEN
Aider les pays à renforcer leurs capacités relatives aux effets du changement climatique sur la santé des végétaux	Élaborer, réviser et promouvoir des outils visant à améliorer la préparation et les interventions des agents de vulgarisation agricole, des agriculteurs et des autres parties intéressées par les effets du changement climatique sur la santé des végétaux	2022-2025	MOYEN
	Mener un examen et une évaluation de l'ensemble des supports d'orientation de la CIPV (guides, formations en ligne, pages web) afin d'étudier les possibilités d'y intégrer des références et des ressources techniques relatives aux effets du changement climatique sur la santé des végétaux	2022-2025	MOYEN
	Élaborer un guide de la CIPV qui aidera à déterminer les effets culturels et sociaux du changement climatique du point de vue de la santé des végétaux, notamment pour les populations insulaires menacées par l'élévation du niveau de la mer ³	2022-2025	MOYEN

¹ En ce qui concerne l'analyse du risque phytosanitaire, vous trouverez des informations sur ces questions dans le document d'information intitulé *Climate Change and Pest Risk Analysis*, ainsi que dans le *résumé technique* y afférent.

² Sécurité de l'aide alimentaire et d'autres aides humanitaires en vue de prévenir l'introduction d'organismes nuisibles des végétaux dans les situations d'urgence: <https://www.ippc.int/en/publications/89786/>.

³ Les végétaux revêtent une grande importance culturelle et sociale dans de nombreuses populations et constituent un aspect souvent négligé dans les évaluations des risques et des effets.

Résultat 3: Améliorer la prise en compte des questions phytosanitaires dans le débat international sur le changement climatique			
Renforcer la collaboration avec les organisations pertinentes	Coopérer et échanger des informations sur les questions relatives au changement climatique et à la santé des végétaux avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et d'autres organisations internationales et régionales (par exemple, le Groupe international de recherche sur le risque phytosanitaire ou le Centre for Agriculture and Bioscience International [CABI])	2022-2025	ÉLEVÉ
	Établir des liens avec d'autres entités pertinentes qui s'intéressent au changement climatique, comme le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB)	2022-2025	ÉLEVÉ
Faciliter, promouvoir et soutenir le dialogue sur les politiques relatives aux questions phytosanitaires au niveau mondial	Intégrer les politiques phytosanitaires dans le débat mondial sur le changement climatique	2022-2025	MOYEN